

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent cinquante-cinquième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 5 avril 2007 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 7 juin 2007**

Procès-verbal de la deux cent cinquante-cinquième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 5 avril 2007 à 11 h 45 et ajournée au 10 mai 2007 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

---

**ASSEMBLÉE DU 5 AVRIL 2007**

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
BRUNETTE, Louise Directrice du Module des lettres	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Bacc. en sciences sociales		X
COLLIN, Caroline Étudiante – Maîtrise en développement régional	X	
CÔTÉ, Denyse Professeure – Département de travail social et des sciences sociales	X ( <i>quitte à 16 h 20</i> )	
DESCHÊNES, François Doyen de la recherche	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
FORTIN, Toussaint Doyen des études	X ( <i>s'est retiré pour le traitement du point 3</i> )	
IGLEWSKI, Michal Directeur - Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LANARIS, Catherine Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur – Département des sciences administratives	X	
MAYRAND LECLERC, Martine Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TREMBLAY, Alexandre Étudiant - Bacc. en sciences comptables	X ( <i>quitte à 16 h 20</i> )	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

**PRÉSENT**      **ABSENT**

**OBSERVATEUR RÉGULIER :**

MANSEAU, André  
Directeur - BLUM

X (*quitte à 16 h 00*)

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

**ASSEMBLÉE DU 10 MAI 2007**

**MEMBRES :**

**PRÉSENT**

**ABSENT**

BABINEAU, Patrice  
Chargé de cours – Département des  
sciences administratives

X

BRUNETTE, Louise  
Directrice du Module des lettres

X

CLÉMENT, David  
Étudiant – Bacc. en sciences sociales

X

CÔTÉ, Denyse  
Professeure – Département de travail  
social et des sciences sociales

X

DESCHÊNES, François  
Doyen de la recherche

X

DUBÉ, Denis  
Vice-recteur à l'enseignement et  
à la recherche

X

FORTIN, Toussaint  
Doyen des études

X

IGLEWSKI, Michal  
Directeur - Département d'informatique  
et d'ingénierie

X

LANARIS, Catherine  
Professeure, Département des  
sciences de l'éducation

X

LÉVY MANGIN, Jean-Pierre  
Professeur – Département des  
sciences administratives

X

MAYRAND LECLERC, Martine  
Professeure – Département des sciences  
infirmières

X

TREMBLAY, Alexandre  
Étudiant - Bacc. en sciences  
comptables

X

VAILLANCOURT, Jean  
Recteur

X

**PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEUR RÉGULIER :**MANSEAU, André  
Directeur - BLUM

X

**SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 11 h 55.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Louise Brunette, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Projet de Politique linguistique
  - 3.1 Représentation des directeurs de départements et des responsables de programmes de cycles supérieurs concernés par l'offre de programmes en langues autres que le français
  - 3.2 Avis sur le projet de Politique linguistique
- 4.- Création d'une Sous-commission de la formation des maîtres
- 5.- Avis de la Commission des études relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa*
- 6.- Projet de modification du descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées*
- 7.- Projet de jumelage de la mineure en cybermuséologie (8742) à la majeure en histoire (6850) et à la majeure en communication (6960) au programme de baccalauréat en sciences sociales
- 8.- Projet de limiter les admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au certificat en informatique de gestion (4108)
- 9.- Projet de modification du programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)
- 10.- Projet de mineure en géographie
- 11.- Exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours)
- 12.- Nomination d'un (1) professeur à la Sous-commission des études
- 13.- Période d'information et questions
- 14.- Prochaine assemblée
- 15.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion

### 2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Toussaint Fortin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion, sous réserve des modifications apportées en séance.

## 2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

### 3.- Projet de Politique linguistique

Le doyen des études par intérim, monsieur Toussaint Fortin, avise qu'il se retire de l'assemblée pour le traitement de ce point, et ce, tel qu'il l'avait mentionné lors de la réunion du 22 février 2007.

Le président rappelle aux membres que le dossier prioritaire de la présente réunion est celui de l'avis sur le projet de Politique linguistique que la Commission des études est invitée à produire, à l'invitation du Conseil d'administration qui sera appelé à en prendre connaissance lors de sa réunion du 16 avril 2007.

À la suite du questionnement d'un membre qui demande à être informé des éléments de contexte qui amènent la Commission des études à être sollicitée pour produire un avis, le président réaffirme qu'il a toujours été de l'intention du Conseil d'administration d'inviter la Commission des études à produire un tel avis. Il est d'ailleurs naturel que la Commission des études formule un avis sur un tel projet de Politique qui comporte des éléments touchant les étudiants, les programmes et la recherche.

Un extrait du Règlement de régie interne de l'UQO portant sur la Commission des études est remis en séance par le secrétaire général, en vue de faciliter, pour le bénéfice de ses membres, la compréhension de ses mandats, de ses pouvoirs et de ses responsabilités.

Faisant valoir que les membres du Groupe de travail sur la Politique linguistique, présidé par monsieur Toussaint Fortin, étaient tous connus au moment des travaux du Groupe, des membres demandent à connaître le nom des auteurs du projet de la Politique linguistique qui fut adopté pour fins de consultation, par le Conseil d'administration, à sa réunion du 27 novembre 2006 (résolution 306-CA-4512).

Le président mentionne que le Conseil d'administration avait mandaté, quelques mois auparavant, la direction de l'Université aux fins de produire un nouveau projet de Politique pour des fins de consultation et qu'en conséquence, il faut donc comprendre que c'est la direction qui a produit ce document qui résulte des travaux du Conseil d'administration et que ce dernier, après lui avoir apporté des modifications, l'a retenu afin de procéder à la consultation.

Par ailleurs, il mentionne que les membres de la Commission des études ont déjà reçu les avis produits au même effet par le Comité de la recherche et par la Sous-commission des études.

Le président fait état brièvement des demandes qui lui ont été adressées, de même qu'au secrétaire général, par messieurs Lucien G. Boucher et Daniel Pelletier, en leur qualité respective de directeur du Département des sciences administratives et de directeur du Module des sciences de l'administration, concernant respectivement les modalités de représentation à la Commission des études et une demande d'intervention auprès de cette instance.

Il informe la Commission des études que toutes ces demandes ont été refusées, sur la base de la décision que la Commission des études a prise lors de sa réunion du 22 février 2007, laquelle venait indiquer très clairement les conditions à l'intérieur desquelles devaient s'effectuer les représentations en lien avec le projet de Politique linguistique.

En conséquence, il rappelle que les personnes qui assument les fonctions de directeurs des deux départements qui ont la responsabilité de cours disciplinaires offerts en langues autres que le français ainsi que les trois responsables des programmes de cycles supérieurs directement concernés par l'offre de programme en langues autres que le français, soit messieurs Lucien G. Boucher, Pierre Charron (assume à la fois la direction d'un département et la responsabilité d'un programme de

cycles supérieurs), Pierre-Paul Morin et Jan Saint-Macary, seront invités, dans quelques minutes, à se joindre à la Commission pour effectuer leurs représentations.

Les membres de la Commission des études conviennent unanimement de fixer une limite d'une heure, soit de 15 minutes par intervenant (10 minutes de présentation et cinq minutes de questions), aux représentations que voudront lui faire les personnes mentionnées au paragraphe précédent et à limiter les interventions des membres aux seules questions d'éclaircissement.

Il est également convenu que, pour ces représentations, l'assemblée se transforme en comité plénier. Le président mentionne qu'un document représentant un canevas de discussion a été préparé et remis aux membres dans le seul but de faciliter leurs échanges et la confection d'un avis de la Commission.

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Alexandre Tremblay, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée se transforme en comité plénier à 12 h 20.

Le président invite les personnes désignées à se joindre à l'assemblée. Messieurs Pierre Charron, Pierre-Paul Morin et Jan Saint-Macary se joignent à la Commission des études. En leur souhaitant la bienvenue, il leur transmet les consignes établies par la Commission des études pour les représentations qu'ils souhaitent faire et leur cède la parole. Les trois invités font une présentation et répondent aux questions des membres puis se retirent de la séance à 13 h 30.

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur François Deschênes, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée retourne en assemblée délibérante à 15 h 30.

Après discussion, la proposition suivante est formulée et déposée en séance, dûment proposée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, appuyée par monsieur Alexandre Tremblay :

**QUE** la Commission des études intègre dans leur entièreté, à l'avis qu'elle s'apprête à produire, les avis de la Sous-commission des études et du Comité de la recherche.

Un membre exprime un malaise quant à la portée de l'exigence de la maîtrise « fonctionnelle » du français, qui deviendrait un critère suivant l'avis de la Sous-commission des études.

Après discussion, un membre demande le vote sur cette proposition, conformément à l'article 36 de l'Annexe 1 du Règlement de régie interne.

Le président sollicite la position de l'assemblée quant à savoir si celle-ci est prête à voter sur la proposition formulée et déposée en séance : 8 membres sont d'accord pour procéder au vote; 3 sont contre le fait de procéder immédiatement au vote; 1 membre s'abstient. La demande de vote est donc acceptée avec l'appui des deux tiers des membres.

Le président demande donc à l'assemblée de voter sur la proposition de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, telle qu'appuyée par monsieur Alexandre Tremblay. Un membre demande que le vote soit secret : pour : 8; contre : 3; abstention : 1. Le président déclare la résolution adoptée à la majorité.

La proposition suivante est formulée et déposée en séance, dûment proposée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, appuyée par monsieur Alexandre Tremblay :

**QUE** la Commission des études recommande au Conseil d'administration d'intégrer, au projet de Politique linguistique, l'article 7.1 f) qui était proposé par le Comité de travail et qui est présenté à la colonne gauche du document de consultation, en biffant toutefois la partie suivante à l'article 7.1 f) ii : « dans le cas des programmes de 2<sup>o</sup> cycle ».

*Monsieur Alexandre Tremblay et madame Denyse Côté quittent la rencontre à 16 h 20.*

Le vote secret est demandé : pour : 6; contre : 4. Le président déclare la proposition adoptée à la majorité.

Sur proposition de madame Louise Brunette, appuyée par madame Catherine Lanaris, il est résolu à l'unanimité de mandater le secrétaire général aux fins de procéder à la destruction des bulletins de vote qui ont été utilisés au moment de disposer des deux dernières résolutions.

Après s'être assuré que l'assemblée avait épuisé le point sur le projet de Politique linguistique, le président annonce que l'avis de la Commission des études sera donc communiqué au Conseil d'administration, en prévision de la réunion de cette instance du 16 avril 2007 et suggère à l'assemblée de poursuivre avec l'ordre du jour.

*Le doyen des études par intérim, monsieur Toussaint Fortin, reprend son siège à 16 h 30.*

#### 4.- **Création d'une Sous-commission de la formation des maîtres**

Le doyen des études par intérim rappelle aux membres que lors de sa réunion du 19 octobre dernier, la Commission des études a adopté une série de mesures destinées au secteur de l'éducation pour favoriser un retour à un fonctionnement régulier au Département des sciences de l'éducation et amener le Conseil de module de l'éducation à renforcer les mécanismes de concertation en vue d'assurer la qualité de ses programmes. Ces mesures s'inscrivaient, entre autres, dans le contexte de l'urgence de préparer un plan d'action en réponse aux dix-neuf recommandations du CAPFE contenues dans son rapport faisant suite à sa visite en mars 2006.

Le doyen des études recevait alors le mandat de veiller à ce que la composition du Conseil de module soit élargie au maximum dans le respect du Régime des études de premier cycle pour assurer une plus grande représentation des professeurs et chargés de cours affectés aux programmes ainsi que des étudiants les fréquentant. De plus, le Conseil de module de l'éducation était appelé à constituer quatre comités de programmes, composés de professeurs de l'UQO, pour chacun des programmes placés sous la responsabilité du Module de l'éducation.

Aussi, au cours des derniers mois, le Décanat des études a intensifié ses actions en collaboration avec le Module de l'éducation et le Département des sciences de l'éducation en vue de réunir, progressivement, les conditions optimales pour assurer la maîtrise d'œuvre de ses programmes de formation à l'enseignement selon une approche-programme concertée axée sur le développement des compétences telles que prescrites dans le référentiel ministériel.

Ainsi, animés par les professeurs membres du Conseil du module de l'éducation, les comités de programmes ont puisé, dans un premier temps, dans les ressources professorales du Département des sciences de l'éducation, puis dans celles d'autres départements interpellés pour la prestation d'activités disciplinaires ou spécialisées. Ils se sont aussi assurés de la participation de chargés de cours, tout en prévoyant une participation d'étudiants. Centrées plus particulièrement sur l'étude des recommandations du CAPFE, leurs activités ont permis de dégager des pistes pour un plan d'action visant à assurer la cohérence interne de chacun des programmes de formation à l'enseignement.

Parallèlement, dans le cadre d'une participation ravivée aux divers organismes de concertation externes (Table MELS-Universités; Table de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante, Table de concertation UQ en sciences de l'éducation), le doyen des études par intérim a pu rechercher, explorer et discuter de différentes avenues susceptibles de favoriser une maîtrise d'œuvre garante de la qualité des programmes de formation à l'enseignement.

Enfin, la visite d'un comité ad hoc de l'UQ créé dans le cadre d'un projet FODAR visant à étudier les meilleures pratiques relatives à la maîtrise d'œuvre en formation à l'enseignement et à un cadre d'évaluation des programmes a donné naissance à un rapport préliminaire dressant les paramètres essentiels à considérer dans la mise en place d'un mécanisme de maîtrise d'œuvre reconnu par l'institution.

Toutes ces actions ont ainsi préparé le terrain pour que la Commission des études, dans le but de garantir l'assurance-qualité des programmes de formation à



l'enseignement, soit invitée à créer une instance chargée d'assurer la maîtrise d'œuvre de ses programmes de formation à l'enseignement et de veiller à l'implantation d'une véritable approche-programme.

Ainsi, dans l'optique de reconnaître l'importance d'un organisme dédié à la maîtrise d'œuvre des activités de formation des enseignantes et des enseignants, le doyen des études par intérim et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommandent de lui consacrer un caractère officiel et reconnu en instituant une Sous-commission de la formation des maîtres dont le but est d'assurer de façon concertée les actions visant le développement des compétences professionnelles inscrites au devis ministériel.

La création de cette sous-commission permettra à l'UQO d'affirmer notoirement, dans l'esprit et la lettre de la mission qui lui est dévolue par la loi, l'importance du rôle qu'elle entend jouer dans la formation des maîtres.

Cette décision constitue un élément important dans la mise en place d'une stratégie visant à répondre aux exigences du CAPFE.

Enfin, il convient de noter que la Sous-commission des études demeure l'instance institutionnelle compétente pour donner avis à la Commission des études sur tout sujet académique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1764 concernant la création de la Sous-commission de la formation des maîtres, laquelle est jointe en appendice.

#### 5.- **Avis de la Commission des études relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa***

Le secrétaire général mentionne que les membres du comité formé en vertu de la politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais se sont rencontrés à deux reprises, soit les 7 février et 16 mars 2007.

Le Comité a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides et a ainsi reçu et analysé huit (8) propositions de candidatures au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2007. Ledit titre doit être remis dans le cadre de la collation des grades du 3 novembre 2007.

Le Comité était composé des membres suivants : Jean Vaillancourt, président du Comité, Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, les professeurs Lucie Fréchette et Catherine Lanaris, Claudette Gatien, membre du Conseil d'administration, Étienne Simard, étudiant et Luc Maurice, secrétaire général et secrétaire du Comité.

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos pour traiter la recommandation du Comité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1765 concernant l'avis de la Commission des études relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2007), laquelle est jointe en appendice.

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, appuyée par monsieur Denis Dubé, il est résolu à l'unanimité de mettre fin au huis clos et de mandater le secrétaire général pour effectuer le suivi de la décision auprès du président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, conformément à l'article 2.16.2 du Règlement de régie interne de l'UQO.

**Le président s'informe auprès des membres de leur disponibilité et de leur intérêt à poursuivre la réunion compte tenu de l'heure tardive (17 h 00).**

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, il est résolu à l'unanimité d'ajourner la réunion au jeudi 12 avril 2007, à 11 h 45, dans le même local.

Faute de quorum le 12 avril 2007, la deux cent cinquante-cinquième réunion de la Commission des études se poursuit le 10 mai 2007, à 11 h 45, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

6.- **Projet de modification du descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées***

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation de la Commission des études le projet de modification du descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées* demandée par le Département des relations industrielles et appuyée par le Département de travail social et des sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1766 concernant le projet de modification du descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées*, laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet de jumelage de la mineure en cybermuséologie (8742) à la majeure en histoire (6850) et à la majeure en communication (6960) au programme de baccalauréat en sciences sociales**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation de la Commission des études le projet de jumelage de la mineure en cybermuséologie à la majeure en histoire et à la majeure en communication au programme de baccalauréat en sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Louise Brunette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1767 concernant le projet de jumelage de la mineure en cybermuséologie (8742) à la majeure en histoire (6850) et à la majeure en communication (6960) au programme de baccalauréat en sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Projet de limiter les admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au certificat en informatique de gestion (4108)**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation de la Commission des études le projet de limiter les admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au certificat en informatique de gestion (4108).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1768 concernant le projet de limiter les admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au certificat en informatique de gestion (4108), laquelle est jointe en appendice.

9.- **Projet de modification du programme de baccalauréat en psychoéducation – (7815)**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation de la Commission des études le projet de modification du programme de baccalauréat en psychoéducation - 7815.

Le Conseil de module propose la création d'un nouveau cours et le remplacement de deux cours.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur François Deschênes, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1769 concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en psychoéducation (7815), laquelle est jointe en appendice.

#### 10.- **Projet de mineure en géographie**

Le doyen des études par intérim soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de mineure en géographie.

L'élargissement de la programmation à l'Université, par la création d'une mineure en géographie, est fortement souhaitable dans un programme de sciences sociales où l'interdisciplinarité est au centre des objectifs de formation. Elle contribuerait à soutenir le développement des services universitaires en Outaouais et à retenir une partie de la population étudiante de la région.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1770 concernant le projet de mineure en géographie, laquelle est jointe en appendice.

#### 11.- **Exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement. De plus, elles doivent être présentées aux instances statutaires selon le canevas et les critères établis par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suite aux discussions des membres de la Commission des études.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter des nouvelles, à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés, doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, les membres de la Commission des études doivent maintenant se prononcer à l'égard de la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement.

Les membres de la Commission des études sont donc invités à recommander au Conseil d'administration l'adoption des exigences de qualification.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1771 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département des sciences de l'éducation, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Louise Brunette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1772 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département d'études langagières, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1773 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département des sciences administratives, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1774 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département des sciences infirmières, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur François Deschênes, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1775 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement

(personnes chargées de cours) – École multidisciplinaire de l'image, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1776 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département de psychoéducation et de psychologie, laquelle est jointe en appendice.

**12.- Nomination d'un (1) professeur à la Sous-commission des études**

Le secrétaire général informe les membres qu'à la demande du doyen des études par intérim, il a procédé à un appel de candidatures le 15 mars 2007 afin de combler un (1) poste à la Sous-commission des études.

La professeure Francine Sinclair, du Département des sciences de l'éducation, a démontré son intérêt pour siéger à ladite sous-commission.

Le doyen des études par intérim recommande cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Toussaint Fortin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CE-1777 concernant la nomination d'une professeure (**Francine Sinclair**) à la Sous-commission des études, laquelle est jointe en appendice.

**13.- Période d'information et questions**

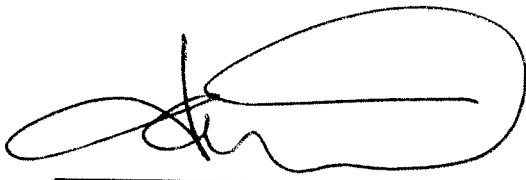
Il n'y a aucune information divulguée ni aucune question posée.

**14.- Prochaine assemblée**

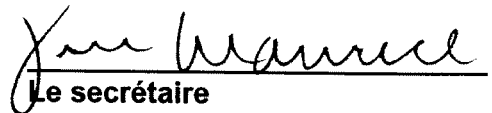
La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 10 mai 2007 à 11 h 45.

**15.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur François Deschênes, appuyée par madame Catherine Lanaris, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 12 h 15.



Le président



Le secrétaire